

PRIMES ET IMPOSITION DES RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE MALADIE

Voici le résumé des primes et de l'imposition des régimes publics d'assurance maladie pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

EMPLOYEURS

Manitoba	Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle jusqu'à 1,25 million \$: <ul style="list-style-type: none">• exonéré Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle entre 1,25 million \$ et 2,50 millions \$: <ul style="list-style-type: none">• 4,30 % du montant excédant 1,25 million \$ Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle de plus de 2,50 millions \$: <ul style="list-style-type: none">• 2,15 % (le 1,25 million \$ n'est pas exonéré)
Ontario	L'impôt-santé des employeurs (ISE) varie de 0,98 % à 1,95 % de la masse salariale. L'employeur peut être admissible à une exonération de l'ISE pour les premiers 450 000 \$ de la masse salariale s'il répond à certains critères.
Québec	La cotisation au Fonds des services de santé varie de 2,30 % à 4,26 % de la masse salariale totale. Certains employeurs des services primaire et manufacturier ont droit à une réduction du taux de cotisation.
Terre-Neuve-et-Labrador	Taux d'imposition sur la masse salariale de plus de 1,20 million \$: <ul style="list-style-type: none">• 2,00 %

EMPLOYÉS

Colombie-Britannique	Un adulte 37,50 \$/mois* Deux adultes dans une famille 75,00 \$/mois* *Pour un salaire de plus de 42 000 \$.
Ontario	La contribution-santé de l'Ontario peut atteindre 900 \$ (revenu imposable de 200 600 \$). Aucune cotisation n'est prélevée sur un revenu imposable inférieur à 20 000 \$.
Québec	Abolition de la contribution-santé du Québec à compter de 2017.

Les provinces et territoires suivants n'ont aucune forme de primes ou d'imposition des régimes publics d'assurance maladie :

- Territoires du Nord-Ouest
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Saskatchewan
- Alberta
- Yukon